



## Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement alternatif

Annexe C – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Décembre 2025



This document is available in English under the title  
*Alternative Education*.

## **Table des matières**

<b>Préface</b>	<b>2</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
Agrément : programme de qualification additionnelle	3
Survol : Conception des lignes directrices de cours menant à une QA	4
Fondements des lignes directrices de cours menant à une QA	5
<b>Enseignement alternatif</b>	<b>6</b>
Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie	6
Exigences liées aux cours menant à une QA	6
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	7
Perfectionnement professionnel	8
Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit	10
Fondement antioppression	10
Pédagogie axée sur l'apprenant	12
Pédagogie et évaluation	13
Ressources	16

## Préface

Prioriser les intérêts et le bien-être de chaque apprenante et apprenant est au cœur de l'enseignement en Ontario.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française;
- écoles publiques de langue anglaise;
- écoles catholiques de langue française;
- écoles catholiques de langue anglaise;
- écoles des Premières Nations;
- écoles provinciales et d'application;
- écoles privées;
- écoles indépendantes;
- milieux urbains;
- milieux ruraux;
- régions éloignées.

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des fournisseurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours et des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours, et le terme «apprenant» fait référence aux élèves qui fréquentent les écoles.

## Introduction

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ledit règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et aux qualifications d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le ou la registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre a réussi un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

### Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
- 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.  
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

## Survol : Conception des lignes directrices de cours menant à une QA

La section suivante des lignes directrices est organisée selon la structure et le contenu décrits ci-dessous (figure 1) :

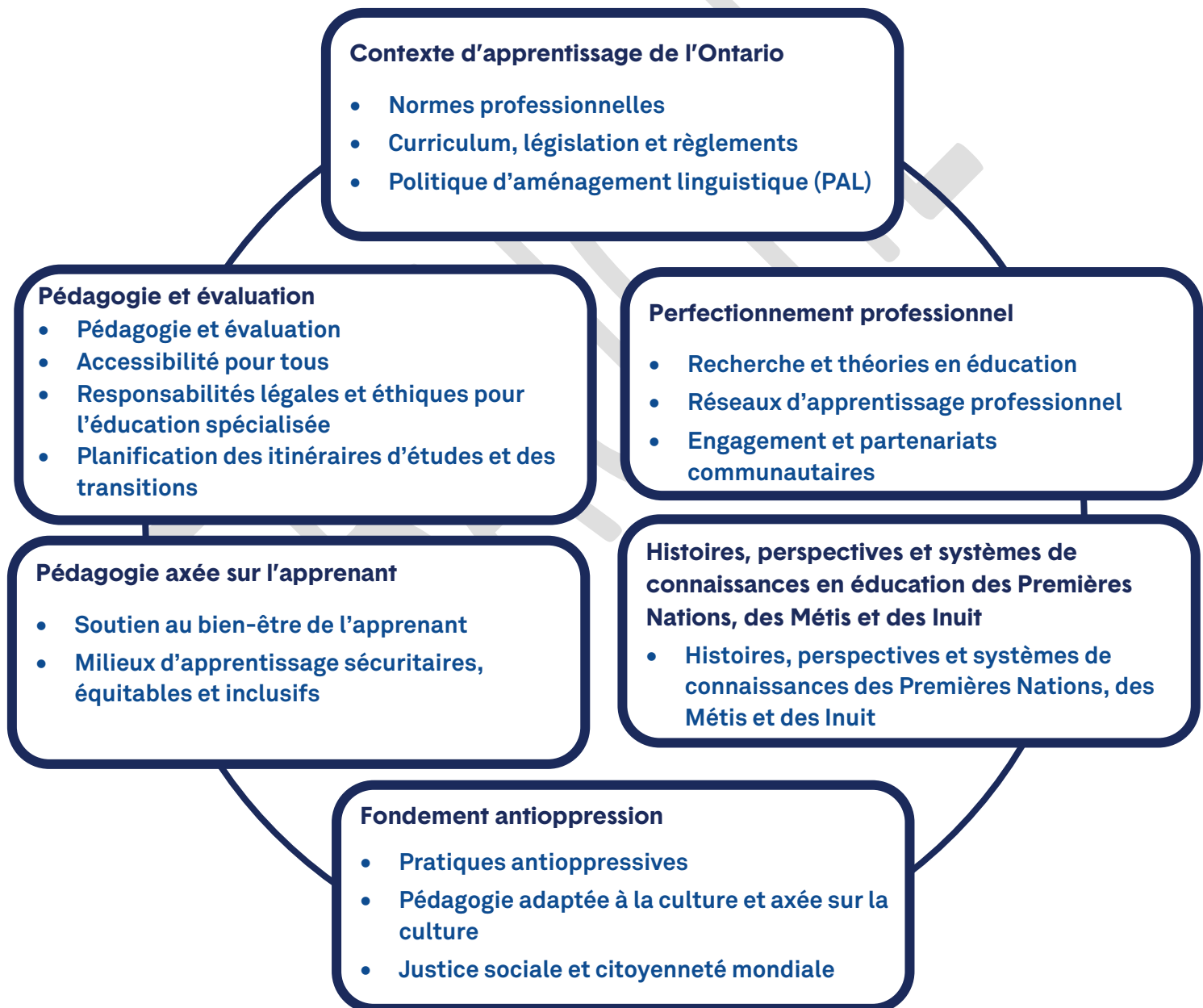
1. **Éléments de base** – six éléments globaux et distincts, mais interconnectés, qui sous-tendent les lignes directrices de cours menant à une QA.
2. **Principes fondamentaux** – conditions d’agrément intégrées au contenu des cours menant à une QA qui servent à informer les fournisseurs et instructeurs du cadre conceptuel à partir duquel ils conçoivent leurs cours.
3. **Concepts essentiels** – expérience professionnelle et besoins d’apprentissage des candidats par rapport aux éléments requis du cours menant à une QA.
4. **Éléments requis** – connaissances, compétences, pratiques et valeurs spécifiques à une matière et/ou à un cycle que les fournisseurs de cours menant à une QA doivent intégrer à l’ensemble du contenu de leur cours.
5. **Énoncés portant sur les éléments requis** – description des connaissances, compétences, pratiques et valeurs professionnelles liées à chaque élément requis.

<p>① <b>Éléments de base</b></p> <hr/>
<p>② <b>Principes fondamentaux :</b></p> <p><i>Description</i></p>
<p>③ <b>Concepts essentiels :</b></p> <p>Le cours &lt;Guideline Name&gt;...</p>
<p>④ <b>Éléments requis</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Énoncé portant sur l’élément requis</li></ul>
<p>⑤</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Énoncé portant sur l’élément requis</li></ul>

## Fondements des lignes directrices de cours menant à une QA

Les lignes directrices des cours menant à une QA reposent sur **six éléments de base** distincts, mais interconnectés.

Les lignes directrices de cours menant à une QA en français comportent 16 éléments requis, tandis que celles des cours menant à une QA en anglais en comportent 15 :



# Enseignement alternatif

## Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie

Ce cours de l'annexe C permet aux pédagogues d'accroître leurs connaissances et compétences pour concevoir et mettre en œuvre le cours menant à la QA *Enseignement alternatif*.

### Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Enseignement alternatif* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Le présent cours menant à une QA reflète les **théories et processus d'enseignement** aux adultes qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et l'enquête. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement aux apprenants, à leur apprentissage et à leur évaluation.

L'objectif du cours est de favoriser chez les pédagogues le développement de connaissances professionnelles, de compétences et de pratiques liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans des milieux d'enseignement alternatif. Ce cours permet aux pédagogues de comprendre leurs rôles et responsabilités afin de soutenir les besoins socioaffectifs et éducatifs des apprenants tout en remettant en question les pratiques oppressives et en créant des milieux d'apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs. Les pédagogues qui suivent le cours menant à la QA *Enseignement alternatif* feront progresser leur pratique professionnelle en favorisant la communication et la collaboration avec les parents, les familles, les tuteurs et tuteuses, les personnes chargées de la garde des enfants, le personnel de l'école et les partenaires communautaires.

## Contexte d'apprentissage de l'Ontario

---

### Principes fondamentaux :

L'éducation en Ontario est complexe et dynamique, et les communautés d'apprentissage reflètent la diversité de la province. Alors que la profession enseignante évolue pour répondre aux besoins changeants des apprenants, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques.

Les normes professionnelles, le curriculum de l'Ontario et les lois et règlements connexes, dont le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, la *Loi sur l'éducation* et la *Politique d'aménagement linguistique* de l'Ontario (pour l'éducation en langue française), servent de fondement d'une éducation équitable, inclusive et accessible.

Par le perfectionnement professionnel, les pédagogues approfondissent leur compréhension de ces principes et, par conséquent, font progresser leur pratique professionnelle pour appuyer l'apprentissage et favoriser le bien-être de chaque apprenant.

### Concepts essentiels :

Le cours *Enseignement alternatif* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

#### Normes professionnelles

- importance des normes d'exercice et de déontologie ainsi que des recommandations professionnelles comme fondements théoriques dans le cours menant à la QA *Enseignement alternatif*
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification des programmes (p. ex., exploration d'une variété de ressources, y compris des ressources communautaires et des technologies de l'information et de la communication)
- possibilités de pratique réflexive et continue pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

#### Curriculum de l'Ontario et législation et règlements connexes

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés au présent cours menant à une QA
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources actuels de l'Ontario qui se rapportent au cours menant à la QA *Enseignement alternatif* (p. ex., apprentissage transdisciplinaire, interdisciplinaire et intégré, reconnaissance des acquis [RDA] et récupération de crédits)

- législation et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne et protègent la vie privée pour tous (p. ex., la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, la *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*)
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques provinciales en vigueur.

### Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et politiques connexes au présent cours menant à une QA
- processus et pratiques liés à l'enseignement et à l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- milieu d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

## Perfectionnement professionnel

---

### Principes fondamentaux :

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante et est essentiel au développement continu et à l'amélioration du rendement des apprenants de l'Ontario.

Tout au long de leur carrière, les pédagogues continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel reposant sur la recherche et les théories en éducation, y compris les séances offertes par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires, des lectures professionnelles et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA servent d'outil clé pour améliorer la pratique professionnelle en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative. Dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, les pédagogues doivent participer activement à des réseaux d'apprentissage professionnel et à des activités d'engagement et de partenariat communautaires qui favorisent le partage des connaissances, la collaboration et l'innovation, et ce, en vue de répondre aux divers besoins des apprenants et de créer des milieux d'apprentissage inclusifs.

### Concepts essentiels :

Le cours *Enseignement alternatif* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

## Recherche et théories en éducation

- recherche et contributions courantes représentant les diverses voix et cultures associées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à l'*Enseignement alternatif* (p. ex., études de cas réels et modèles d'éducation)
- recherche et théories qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société ainsi que son influence sur l'apprentissage et le bien-être (p. ex., pratiques pédagogiques tenant compte des traumatismes et ressources en santé mentale)
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques qui appuient l'apprentissage
- application des théories sur le développement et le façonnement de l'identité qui appuient le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- examen et intégration de processus, de pratiques et de politiques fondés sur des données probantes qui soutiennent le bien-être et l'efficacité des pédagogues et des apprenants (p. ex., apprentissage socioaffectif).

## Réseaux d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour faire évoluer la pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- pratiques visant à favoriser des relations positives, de confiance et de collaboration par le mentorat, le partage des ressources et de l'expertise, et les stratégies de communication
- compréhension collective de l'objectif et de la vision de l'enseignement alternatif à tous les niveaux scolaires (p. ex., critères d'admission et d'admissibilité de l'apprenant qui bénéficie d'un enseignement alternatif).

## Engagement et partenariats communautaires

- stratégies adaptées à la culture visant à nouer des liens avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tutrices, les aînées et aînés, les gardiennes et gardiens du savoir, les agences, et la communauté scolaire, dont les suivantes :
  - processus et pratiques qui favorisent la communication et la collaboration pour appuyer l'apprentissage
  - partenariats qui valorisent les prises de décisions par consensus, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
  - autonomisation pour apprendre à connaître le système d'éducation et pour soutenir l'apprentissage et le bien-être
- stratégies visant à explorer et à établir des partenariats communautaires qui favorisent des expériences d'apprentissage réciproques et donnent accès à des services de soutien locaux.

## Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit

---

### Principes fondamentaux :

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en apprenant des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit, et en les mettant en valeur dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la prise de conscience et le respect de leurs responsabilités prévues par les traités les guideront sur la voie de la réconciliation.

### Concepts essentiels :

Le cours *Enseignement alternatif* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

### Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus d'enseignement et d'apprentissage
- connaissance du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

## Fondement antioppression

---

### Principes fondamentaux :

Un fondement antioppression reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Il s'agit d'une approche qui garantit que l'équité et les droits de la personne sont au cœur de tous les cours et programmes menant à une QA.

Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle partagée d'identifier et de remettre en question les barrières individuelles et systémiques, y compris l'impact des préjugés et des présomptions sur le pouvoir et le privilège. La formation continue des pédagogues doit tenir compte des contextes historiques qui ont contribué à différentes formes d'oppression, et les aborder.

Grâce à la pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture, les pédagogues offrent des occasions d'apprentissage qui respectent la diversité, favorisent le bien-être des apprenants, et promeuvent la justice sociale et la citoyenneté mondiale.

### Concepts essentiels :

Le cours *Enseignement alternatif* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

#### Pratiques antioppressives

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre des programmes et pratiques
- examen des préjugés, de la discrimination et des barrières individuels et systémiques, ainsi que des manifestations du pouvoir et des privilèges (p. ex., remise en question des modèles de réussite traditionnels)
- étude de la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- pédagogie critique pour aborder les liens entre les formes d'oppression et l'intersectionnalité des apprenants bénéficiant d'un enseignement alternatif
- stratégies visant à éliminer les barrières qui restreignent l'accès aux programmes et aux services en enseignement alternatif.

#### Pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture qui reflète une compréhension des identités et intersectionnalités de l'apprenant
- stratégies visant à explorer la différence entre l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- procédures, pratiques et ressources culturellement inclusives visant à fournir des occasions qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant, tout en nourrissant un sentiment d'appartenance, de respect et de confiance
- milieux d'apprentissage culturellement pertinents qui reflètent la communauté d'apprenants, y compris les principes des attentes élevées.

#### Justice sociale et citoyenneté mondiale

- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité, et favorisent l'autonomie sociale
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté

- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens mondiaux actifs dans le soutien de la durabilité environnementale et économique
- aborder les barrières pour faciliter la participation des apprenants bénéficiant d'un enseignement alternatif aux activités scolaires.

## Pédagogie axée sur l'apprenant

---

### Principes fondamentaux :

La pédagogie axée sur l'apprenant priorise l'engagement, le bien-être et la réussite des apprenants. Les pédagogues favorisent l'apprentissage et le bien-être des apprenants en encourageant la voix, les choix et la collaboration des apprenants avec leur famille, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteuses, les aînées et aînés, les gardiennes et gardiens du savoir, ainsi que les partenaires communautaires.

Les pédagogues créent des milieux d'apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs qui valorisent la diversité des identités, des expériences et des besoins d'apprentissage des apprenants afin de leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

### Concepts essentiels :

Le cours *Enseignement alternatif* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

### Soutien au bien-être de l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif, spirituel et physique de l'apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences vécues, des capacités linguistiques, de la santé mentale et du bien-être de l'apprenant
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs d'apprentissage
- stratégies visant à identifier et à collaborer avec les équipes interdisciplinaires de l'école, y compris les conseillères et conseillers en orientation ainsi que les travailleuses et travailleurs sociaux et les assistantes et assistants sociaux auprès des jeunes, pour répondre aux besoins éducatifs et socioaffectifs des apprenants
- importance de développer des compétences d'apprentissage et de promouvoir une mentalité de croissance pour renforcer la confiance et définir les limites et l'identité de l'apprenant
- intégration de processus et de soutiens pour les apprenants ayant des besoins en enseignement alternatif (p. ex., pratiques réparatrices, stratégies d'intervention et de prévention précoces et continues).

## Milieus d'apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs

- politiques et processus pour créer et maintenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui :
  - respectent la diversité
  - encouragent la pensée critique
  - favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
  - favorisent l'autorégulation de l'apprenant
- stratégies visant à créer des milieux d'apprentissage inclusifs (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les aînées et aînés, et les gardiennes et gardiens du savoir
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant
- ressources pour soutenir la mise en œuvre des plans de sécurité et de soins de l'apprenant
- défense de la promotion d'espaces sécuritaires et courageux et de la facilitation des conversations courageuses
- exploration de processus centrés sur les forces, les expériences vécues et les perspectives des apprenants en vue de créer un milieu d'apprentissage inclusif qui favorise une communauté d'apprentissage fondée sur les atouts et l'affirmation de soi.

## Pédagogie et évaluation

---

### Principes fondamentaux :

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Grâce à des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et axées sur l'apprenant, ils proposent des programmes et services qui offrent des occasions équitables, inclusives et accessibles pour tous. Ils utilisent des stratégies pédagogiques et des pratiques d'évaluation qui respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif, spirituel et physique.

L'accessibilité, l'inclusion et l'équité sont des éléments fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage au quotidien. S'appuyant sur le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, sur la *Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario* et sur la *Loi sur l'éducation*, les pédagogues défendent le droit des apprenants d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et en bénéficier, et ce, en tenant compte des besoins particuliers liés aux contextes géographiques et socioéconomiques.

Étant donné que les pédagogues sont responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif figurant dans le plan d'enseignement individualisé (PEI), lequel doit être élaboré par une équipe interdisciplinaire afin de refléter les forces, les besoins et les capacités de l'apprenant, conformément au Règlement 181/98.

Chaque apprenant a un profil et des objectifs qui lui sont propres. C'est pourquoi les pédagogues proposent des occasions qui favorisent sa transition, son éducation et la planification de sa vie et de sa carrière.

### Concepts essentiels :

Le cours *Enseignement alternatif* permet aux candidates et candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

#### Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes alignés sur le curriculum de l'Ontario qui favorisent l'acquisition de compétences transférables pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie (p. ex., pensée critique, collaboration et innovation)
- stratégies et approches pédagogiques (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage, apprentissage par l'expérience, apprentissage en plein air et apprentissage par l'enquête)
- processus et pratiques d'évaluation pour :
  - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter l'enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
  - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
  - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- intégration de ressources et d'outils d'apprentissage qui soutiennent l'apprentissage et l'engagement (p. ex., ressources humaines, communautaires, environnementales, imprimées, visuelles et numériques)
- stratégies permettant d'explorer le champ d'application du curriculum pour prendre des décisions en matière de pédagogie et de contenu dans les milieux d'enseignement alternatif (p. ex., regroupements flexibles, classes à années multiples, programmes interdisciplinaires et spécialisés).

## Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- stratégies d'adaptation telles que les technologies d'assistance, le contenu accessible et la conception inclusive pour faciliter l'apprentissage et favoriser l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- processus et stratégies visant à promouvoir l'accessibilité des services, programmes et ressources communautaires adaptés à la culture
- rôle et responsabilité des pédagogues d'apprendre à connaître chaque apprenant, à la fois sur le plan individuel et au moyen de la documentation, y compris dans différents contextes (p. ex., à l'école, à la maison et dans la communauté).

## Responsabilités légales et éthiques liées à l'éducation spécialisée

- responsabilités légales et éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant dans la réalisation des objectifs individuels énoncés dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions
- stratégies pour comprendre les rapports de spécialistes, de paraprofessionnels et de partenaires communautaires qui éclairent les décisions relatives au PEI, aux programmes et au placement des apprenants.

## Planification des itinéraires d'études et des transitions

### Planification des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes les transitions de l'élémentaire au secondaire et du secondaire au postsecondaire, y compris le collège, les programmes d'apprentissage, l'université, le milieu de travail et la vie communautaire
- politiques, programmes et occasions d'apprentissage qui valorisent chaque itinéraire d'études de façon égale et équitable
- processus internes et externes qui soutiennent les transitions vers et depuis des milieux d'enseignement alternatif (p. ex., réunions interpaliers/cycles et communication avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants et les tuteurs et tuteuses)
- importance de communiquer les résultats de la planification de la transition pour valider les itinéraires d'études et objectifs éducatifs choisis par l'apprenant, et évaluer les modèles de réussite traditionnels.

### **Planification d'apprentissage, de carrière et de vie**

- conception du curriculum visant à créer un lien entre l'apprentissage en classe et la planification de carrière et de vie des apprenants
- exploration d'une variété de points d'entrée dans tous les cheminements de carrière (p. ex., éducation coopérative, Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario [PAJO], Majeure Haute Spécialisation [MHS], programme à double reconnaissance de crédit, programme L'école au collège).

### **Ressources**

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Enseignement alternatif* sont accessibles sur le site web de l'[Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

Pour en savoir davantage :  
Ordre des enseignantes et des  
enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest, Toronto  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000  
Sans frais (Canada et É.-U.) :  
1.833.966.5588  
Courriel : [info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[oeeo.ca](http://oeeo.ca)



**Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation  
de l'enseignement en Ontario



[oct-  
oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/channel/UCt-0eeo-ca-ytfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo-ca-twfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo-ca-lifr)